

Michel Martin

L'évolution de la noblesse au pays d'Étampes aux XVI^e et XVII^e siècles



Première édition

***Le Pays d'Étampes* , tome 2 (Étampes-Histoire, 2011), pp. 276-295**

Rédition numérique avec l'aimable autorisation de l'auteur :

***Le Corpus Étampois*, octobre 2018**

L'évolution de la noblesse

Suivre l'évolution de chaque fief du pays d'Étampes du ^{xvi}^e au ^{xvii}^e siècle est une tâche bien difficile en l'absence de sources suffisantes⁵⁹⁷. Bien qu'ils soient parfois imprécis et incomplets, les rôles du ban et de l'arrière-ban réalisés au bailliage entre 1543 et 1697 constituent la base essentielle de toute recherche sur la noblesse d'ancien lignage. Ces rôles ont été dressés en un temps où les féodaux pouvaient échapper au service armé en temps de guerre moyennant une taxe égale au cinquième du revenu déclaré. On peut ainsi approcher les titulaires de fiefs et le niveau de leurs revenus. Malheureusement, une lacune s'étend de 1544 à 1635, à peine réduite par les données que fournissent le procès-verbal de la rédaction des coutumes du bailliage en 1556⁵⁹⁸ et les archives notariales.

Les signes apparents de noblesse

Déterminer qui est noble et qui ne l'est pas n'est pas forcément évident. Le mode de vie est le principal signe de noblesse au début de notre période. En pays d'élection (subdivision fiscale du nord du royaume) et de taille personnelle, est réputée noble toute personne qui n'est pas religieuse et vit « noblement », c'est-à-dire qui ne travaille pas et ne paie pas les impôts pesant sur la roture, comme la taille royale. Les nobles ont également l'obligation du service armé devenu service du ban et de l'arrière-ban.

La noblesse d'alors n'est pas une caste fermée. Jusque sous le règne de Louis XIV, l'accès au second ordre peut se faire de plusieurs façons différentes. Se mettre au service du monarque en exerçant un office constitue une première possibilité. Pour un petit nombre d'élus, devenir un des grands officiers de la Couronne (connétable, chancelier de France...) permet un accès rapide et prestigieux. Beaucoup plus nombreux sont ceux qui, exerçant certains offices subalternes, peuvent devenir nobles, généralement en plus d'une génération. Exercer le métier des armes, accéder par enrichissement au mode de vie de gentilshommes campagnards ou encore acquérir du roi une lettre de noblesse moyennant finances sont d'autres voies possibles. On peut repérer localement des exemples de nouvelles familles illustrant trois de ces voies d'accès menant à l'anoblissement : les grands offices, les officiers de rang inférieur et l'armée. Il est également probable que certains lignages rencontrés au ^{xvi}^e siècle mais inconnus auparavant aient accédé au second ordre en adoptant une vie noble après enrichissement.

Le port de la particule n'est pas une preuve absolue de noblesse. Certains nobles d'ancien lignage, comme les Petit (du hameau de La Montagne à Morigny), n'en portent pas. À l'origine, aucune dignité particulière ne s'attache à celle-ci : elle introduit seulement un toponyme (généralement le fief principal) qui sert de nom de famille, parfois avant la fin du ^{xi}^e siècle. Les parvenus, anoblis ou non, en abusent.

597. Martin Michel, « La noblesse d'ancien lignage de la guerre de Cent Ans au ^{xviii}^e siècle », *Bulletin SHDH*, n° 50, 2005, p. 13-36.

598. Lamy Marc Antoine, *Coutumes des Bailliages et Prévôtés du Duché d'Étampes commentées*, Paris, Charpentier, 1720, p. 488-496.

Dans les sources, le nombre de mentions de patronymes masculins à particule dépasse les 70 % dès 1200. Ce pourcentage décroît progressivement par la suite. Dans le dernier quart du xv^e siècle, ils ne représentent plus que 6 à 7 %. C'est l'époque où cet usage devient chez les nobles un signe fréquent de dignité alors que cette pratique a régressé chez les roturiers. Ainsi des familles comme les Prunelé ou les Paviot l'utilisent sporadiquement. Dans la première moitié du xvi^e siècle, plus de 80 % des lignages nobles de notre région portent la particule.

Familles nobles régionales portant une particule

Période	Total	Avec	%
1350-1399	27	8	29,6
1400-1449	34	11	32,3
1450-1499	39	16	41
1500-1549	70	59	84,2

La hiérarchie nobiliaire

À la veille de la guerre de Cent Ans, l'aristocratie est déjà hiérarchisée : à son sommet, les princes territoriaux, puis l'équivalent des futurs ducs et pairs alliés aux familles régnantes, la haute noblesse ; un niveau au-dessous, la noblesse seconde⁵⁹⁹, pourvue de revenus coquets ; les deux groupes peuvent contracter des alliances matrimoniales. Puis vient la noblesse campagnarde. Enfin, dès cette époque, de riches bourgeois commencent à s'agréger au second ordre.

Localement presque tous les fiefs laïques sont tenus par la vieille noblesse locale dont la plupart des ancêtres appartenaient aux couches inférieures de l'aristocratie au xiii^e siècle. Certains étaient des non-libres un siècle plus tôt ; tenus au service à cheval, ils se sont intégrés à la chevalerie et ont épousé des jeunes femmes authentiquement nobles. Les cartulaires en signalent un certain nombre entre Étampes et Paris⁶⁰⁰. Après trois générations, la possession d'un fief était censée conférer la noblesse à son propriétaire, s'il vivait noblement. Nombre de nos anciens lignages sont certainement d'origine paysanne ou bourgeoise. Tout comme les descendants des maires non-libres se sont efforcés de dissimuler leurs origines, ces roturiers anoblis se sont acharnés à faire disparaître les traces de leurs racines. Quelle que soit leur origine, le mode de vie primitif de ces petits nobles, centré sur la mise en valeur des propriétés foncières, l'entraînement guerrier et le combat, a évolué depuis le xii^e siècle. Certains gèrent leur domaine eux-mêmes, comme plus tard les Fourcroy au Bois de Villiers, à Arrancourt.⁶⁰¹ D'autres ont abandonné ou n'ont jamais embrassé la carrière des armes, ce sont les véritables gentilshommes campagnards.

Par rapport aux premiers siècles capétiens, la petite noblesse locale s'éloigne du monarque qui ne se déplace plus sur ses terres de domaine en domaine depuis Philippe Auguste. Jusqu'au xiii^e siècle, de petits nobles locaux, vassaux du roi, le secondaient à la faveur de fonction plus ou moins subalternes. Les surnoms l'indiquent : le seigneur de Puiset-le-Marais et de Bois-Herpin au xii^e siècle porte le sobriquet de valet⁶⁰². Tous les anciens lignages fournissent ainsi des titulaires de fonctions les amenant à gérer ou surveiller les biens du domaine royal. Leur

599. Cette expression a été popularisée par Jean-Marie Constant, Actes du colloque d'Oxford (1986), *L'État et les aristocraties (France, Angleterre, Écosse), XII-XVII*, Presses de l'École Normale Supérieure, 1989, p. 279-304. Elle désigne les élites nobiliaires situées juste en dessous de la grande aristocratie des pairs et des ducs. Ce « groupe socio-politique stratégique » contribue fortement à encadrer le pays et sert de relais au pouvoir monarchique dans les provinces.

600. En 1226, Pétronille la fille de Baudouin de Châtillon, épouse le fils d'un maire qui est de condition servile ; *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, édité par Guérard Benjamin, Paris, 1850, t. 2, p. 133.

601. ADE 2 E 34/54 2^e liasse.

602. « Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans 814-1300 », édité par Thillier Jean et Jang Emile, *Mémoires de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, t. 30, 1906, p. 146.

présence quasi obligatoire près du roi lorsqu'il réside à Étampes, à Dourdan ou Yèvre-le-Châtel les rend témoins d'actes royaux. Comptabiliser ces mentions, découvrir des apparentements prestigieux en apparence et additionner les fonctions subalternes auprès du monarque ou dans le cadre de la gestion du domaine afin de valoriser nos hobereaux et de glorifier leurs fiefs et leurs paroisses revient à commettre une grave erreur d'appréciation témoignant de la méconnaissance des premiers temps du royaume capétien.

Jusqu'à la conquête de la Normandie, au début du XIII^e siècle, le roi contrôle plus ou moins l'équivalent d'une dizaine de départements autour de Paris. Il est loin d'être le plus riche des princes d'Occident et emploie les hommes qui se trouvent dans sa mouvance immédiate au sein de tous les lignages régionaux. Il n'y a aucune raison, sauf chauvinisme local, de valoriser un lignage plutôt qu'un autre. Les alliances matrimoniales se font dans le cadre local et tous les lignages se sont alliés aux familles comtales du domaine royal qui étaient peu de chose au regard des comtes de Flandre, de Toulouse ou de Champagne.



Le blason nobiliaire. Les armes et le blason sont deux des grandes références de la noblesse, musée de la CCESE.

L'extension du pré carré capétien et la centralisation progressive du pouvoir exigent plus que le dévouement féodal des administrateurs locaux et des proches collaborateurs du roi. Il faut de nouvelles compétences et de nouvelles qualités. Le personnel de service approchant la personne royale et les administrateurs proviennent alors d'un groupe plus étoffé, on y rencontre proportionnellement moins de représentants des lignages d'Île-de-France. Au début du XIV^e siècle, les petits nobles à la fidélité éprouvée, après de solides études, deviennent officiers du roi, souvent dans des régions récemment soumises à la monarchie.⁶⁰³ Il s'agit pour certains d'entre eux du seul moyen de tenir leur rang ; d'autres entrent au service des princes territoriaux.

Capitaines et gouverneurs d'Étampes⁶⁰⁴

Capitaine	Qualité	Année
Guillaume d'Arbouville	chevalier	1411
Michel Adam	chevalier	1418
Jean Des Mazis	chevalier	1432-1437

Du fait des combats, certains lignages s'éteignent, comme les Boutervilliers après la mort de Robinet à Azincourt en 1415 ; ils étaient enregistrés depuis 1192.⁶⁰⁵ D'autres lignages locaux enregistrés pendant 150 à 300 ans disparaissent sans laisser de trace dans les archives et donc sans cause apparente. Cependant, leur lignée ne s'est pas obligatoirement éteinte. Ainsi, à la mort de Jean de Reilhac, la châellenie de Méréville revient à sa sœur, l'épouse d'Eusèbe Desmontiers, possessionnée en Poitou. À la génération suivante, le seigneur de Méréville sera un Desmontiers. Le patronyme a disparu, mais le patrimoine génétique demeure. Les alliances matrimoniales montrent que c'est un cas très général jusqu'aux guerres de Religion. De même, en 1713, le fief de La Forêt-le-Roi passe des mains des Leclerc de Fleurigny à celles des Gauville par mariage de l'unique héritière, Charlotte, avec Charles

603. Martin Michel, Beaudoin Frédéric et Bernard Binvel, « Les seigneuries laïques au Pays d'Étampes (XI^e-XIV^e siècle) », *Bulletin SHAEH*, n° 74, 2005, p. 26-25.

604. Dom Fleureau, *op. cit.* p. 42, 176 et 432 ; ADE, E 3893

605. Dom Fleureau, *op. cit.*, p. 44.

François de Gauville⁶⁰⁶. Cependant, la noblesse locale se renouvelle. Dès le xv^e siècle, nous voyons apparaître des hommes nouveaux.

Disparition d'anciens lignages

Lignage	Origine	Première mention	Mentions intermédiaires***	Dernière mention enregistré
Boinville*	Chalo-Saint-Mars	1192	1218-1272	1375
Fraville**	Guillerval	1242	1245-1357	xv ^e

* Boinville : dans Ernest Menault, « Le cartulaire de l'abbaye de Morigny », *op. cit.*, 1867, p. 157 et René Poilhoüe de Saint-Périer, « Hostels et seigneuries de Guillerval », *Bulletin de la société des amis du Musée d'Étampes*, 1929, p. 50-56.

** Fraville : dans Ernest Menault, *id.*, p. 92 et Dom Fleureau, *op. cit.* p. 315.

*** Dates extrêmes des mentions connues, sans référence archivistique pour éviter la surcharge des notes.

Les facteurs d'évolution de la noblesse

Se mettre au service d'un prince territorial permet souvent aux gentilshommes d'espérer une promotion sociale si leur fidélité se porte à la hauteur des ambitions princières et contribue à leur réalisation. Outre d'éventuels liens privilégiés avec les « Grands », le service princier met la petite noblesse en relation plus égalitaire avec la noblesse seconde. Ainsi, les nobles locaux sont nombreux à entrer au service des ducs d'Orléans (des princes de sang) au xiv^e et au xv^e siècle. Neuf lignages locaux connus apparaissent.

En 1381, Jean Prunelé est « gouverneur de la conté de Blois », chambellan de Charles VI puis de Louis d'Orléans, dont il administre les terres jusqu'en 1404. Il a alors la soixantaine et, atteint par l'âge, il renonce à ses fonctions. Les Prunelé figurent sans doute parmi les fidèles de la famille d'Orléans : Guillaume Prunelé est capitaine des villes et château de Chambord de 1411 à 1413. En 1470, Pierre Prunelé est lui aussi au service du duc, tandis qu'Antoine de Cugnac, capitaine de Pierrefonds dès 1455, est son maître d'hôtel.

En 1449, un Du Monceau et un d'Arbouville sont au service du duc d'Orléans. Vers 1480, le fils de Pierre II Paviot, seigneur de Boissy-le-Sec, est son échanson. De même, en 1395, Louis de Buno est envoyé comme secrétaire auprès du duc de Lancastre. Les Tignonville et les Rochechouart représentent d'autres lignages locaux⁶⁰⁷. Signalons aussi Martinet de La Taille, né en 1408, otage des Anglais vers 1430 qui, dès son retour, lève des troupes contre eux et devient en 1465 garde ordinaire de Marie de Clèves, duchesse d'Orléans et mère de Louis XII. Il meurt en 1488 à 80 ans. L'accession au trône du duc d'Orléans devenu Louis XII favorise la carrière des Hurault. En effet Paul, avocat au Châtelet dès 1473, conseiller en 1490, est chancelier du duc. Il devient premier président de la cour des aides en 1500⁶⁰⁸.

Au xvi^e siècle, les Prunelé et les Du Monceau de Tignonville sont attachés à Jeanne d'Albret puis à son fils, le futur Henri IV. Leur amitié semble profonde, sauf exagération due à la verve béarnaise. Le futur monarque signe une lettre à madame de Tignonville, la gouvernante de sa sœur, « votre affectionné ami (...) en baisant les mains à Cécile et à Jeanne » qui avaient joué avec le jeune Henri et sa sœur Catherine. Cette dernière appelle Cécile Du Monceau « ma très chère et très amie ». D'autres nobles du sud d'Étampes sont au service du Béarnais qui semble les tenir en haute estime. Lors du siège d'Arnay-le-Duc, lorsque Jean de La Taille, de Bondaroy, est blessé d'un coup de lance, le prince lui envoie son propre chirurgien. En 1578, son cousin des Essarts reçoit une lettre signée « votre affectionné et meilleur ami Henri de Bourbon »⁶⁰⁹.

606. Aubert de La Chesnaye Des Bois F.-A., *op. cit.*, 1776-1778, t. 4, p. 571.

607. Gonzalez Elisabeth, *Un prince en son hôtel. Les serviteurs du duc d'Orléans au xve siècle*, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 70, 82, 170, 173, 290 et 324.

608. Aubert de La Chesnaye Des Bois F.-A., *op. cit.*, t. 18, p. 577 (La Taille), t. 8, p. 179 (Hurault).

609. Constant Jean-Marie, *La noblesse française aux xvi^e et xvii^e siècles*, Paris, Hachette, 1985, p. 122 et 151.

Plus tard, entre 1650 et 1700, des nobles locaux entrent au service de Gaston de France, duc d'Orléans : Hector Brosset, fils du seigneur d'Arconville (Outarville 45) est page du duc ; peu après, Anne Alexandre de l'Hôpital, comte de Sainte-Mesme, est premier écuyer de Gaston de France, puis lieutenant général des armées du roi et maître des eaux et forêts du comté de Dourdan⁶¹⁰.

*Les mariages**

Date	Époux	Origine	Épouse	Origine
1345	N. de Saint-Lubin	Étampes et Saclas	Fille de Jean Trouschien	Mainvilliers**
1359	Jean Languedoue	Gouverneur de Dourdan	Catherine Chenard	Beauce
1458	Guillaume Languedoue	Beauce	Michelle de Richebourg	Oysonville et Pussay
1467	Jean de Nacelles	Chalo-Saint-Mars	Philippa***	Boutervilliers
début XVI ^e s.	Jean Plumé	région de Chartres	Louise de La Vallée	Mérobort et Saint-Escobille
vers 1530	Martin Du Ru	Baudreville	N. de Nacelles	Dommerville
vers 1550	Marie Des Noyers	Mainvilliers	Michel de Rossard	Villiers
vers 1575	Charles Languedoue	Pussay	Marie de La Villeneuve	petite-fille des seigneurs de Dommerville
avant 1614	Claude Vidal	Boigneville	Antoinette des Noyers	Mainvilliers
1614	Jacques Plumé	Chalo-Saint-Mars	Marguerite des Noyers	Mainvilliers
1616	Pierre Des Mazis	Brières	Marie de Languedoue	Pussay
1655	Lancelot Du Lac	Méréville	Claude de Fouville	Méréville
1663	Hector Brosset	Outarville	Charlotte Frétard	petite-fille des seigneurs d'Autruy
vers 1670	François Leclerc de Fleurigny	La Forêt-le-Roi	N. du Lac	Méréville
1695	Jacques Prunelé****	Chalo-Saint-Mars	Marie de Savoie	Nanteau (77)

*Les dates ne correspondent pas systématiquement à celle du mariage, mais à celle du document qui l'atteste ; sauf indication contraire les données proviennent de Dom Basile Fleureau ; jusqu'en 1200 nous fournissons 50 % des données, au-delà de 5 à 10 %.

** Hôtel de Saint-Lubin en 1406 à Étampes et à Saclas ; ADE 42 H 1.

*** fille de Louise de Boutervilliers et de Jean de Cornay.

**** ADE 2E 34/55, 1^{re} liasse (1655) ; La Chesnaye des Bois François-Alexandre Aubert de, *op. cit.*, t. 3, p. 263, t. 4, p. 571, t. 8, p. 451 (1458), t. 11, p. 571 (1663 à 1695).

Les alliances matrimoniales peuvent aussi permettre des évolutions. Cependant, une première constatation s'impose : depuis le XI^e siècle, sauf dans la très haute aristocratie, les unions matrimoniales fleurissent bon le terroir. La plupart du temps, les deux époux demeurent à moins de 30 km l'un de l'autre, ou bien les deux familles sont possessionnées à moins de 15 km. Ainsi, entre 1450 et 1550, les Languedoue contractent des unions matrimoniales avec 10 familles du voisinage. Leur cousinage constitue un ensemble inextricable de 24 lignages liés par 64 mariages. En moyenne les parents vivent à 19 km du château de Pussay. Dans ces conditions, il est facile, en cas de nécessité, de mobiliser le clan et les alliés.

610. Aubert de La Chesnaye Des Bois F.-A., *op. cit.*, t. 3, p. 263 et t. 11, p. 99.

Parfois un patronyme anodin dissimule la parenté avec des lignages illustres remontant aux premiers Capétiens. Par exemple, les Vidal descendent par les femmes des Garlande, famille qui fut très proche du pouvoir aux XI^e et XII^e siècles, Anseau de Garlande étant sénéchal de Louis VI⁶¹¹.

Les mutations du XV^e siècle sont rarement dues à des achats. La plupart du temps elles sont liées à l'extinction de la branche aînée ou à l'absence de postérité masculine. On en trouve plusieurs exemples au pays d'Étampes. Ainsi, le mariage de Philippa de Thignonville et de Jean Du Monceau, seigneur de Saint-Cyr, transmet les seigneuries de Thignonville et de Bois-Herpin aux Du Monceau. Cette même famille s'éteint successivement avec Jeanne, dame de Saint-Cyr et de Thignonville qui épouse François d'Allonville, seigneur d'Oysonville, à charge de porter les armes des Du Monceau, et Léonore, de la branche d'Argeville qui se marie en 1532 à Jean Vidal, seigneur des Hautes et Basses Tieulles, en Berry. Si la branche d'Argeville s'éteint avec ce mariage, celle de Thignonville s'achève pour sa part avec Marguerite, fille de Lancelot, seigneur de Thignonville, qui épouse François Prunelé, seigneur de Guillerval en 1567⁶¹². De la même manière, le fief de La Fosse à Chalo-Saint-Mars passe des mains des Boutervilliers à celles des Cornay à la suite des noces de Louise de Boutervilliers avec Jean de Cornay, puis des Nacelles, leur fille Philippa convolant avec Jean de Nacelles⁶¹³.

Évidemment les mariages se contractent aussi en fonction de la hiérarchie interne au groupe. Ainsi, sous Charles VII, Yves Carnazet, gouverneur de Vincennes et gouverneur des Francs Archers, avait épousé Marguerite Bureau, la fille du grand-maître de l'artillerie. Tous deux sont inhumés dans l'église de Lardy⁶¹⁴. Au XVII^e siècle, tous les vieux lignages sont apparentés. Si des noms se sont éteints, les descendants sont encore présents par les femmes et les collatéraux. Les membres des anciens lignages sont tous cousins. Très souvent, les fiefs passent ainsi d'un ancien lignage à un autre. Le nom peut disparaître, mais le « sang » demeure...

Fiefs et anciens lignages aux XV^e et XVI^e siècles⁶¹⁵

Les seigneuries de La Forêt-le-Roi, du Bréau-Saint-Lubin (Richarville), de Farcheville (Bouville), de Boutervilliers, Pussay ou Brières-les-Scellés correspondent à un finage de paroisse ou presque. Toutefois la plupart des fiefs sont plus réduits, comme celui des Essarts à Autruy qui comprenait des prés, des aunaies, une garenne et 63 ha de terres labourables en plus de la demeure seigneuriale et des bâtiments agricoles⁶¹⁶. Pourtant, il s'agit encore de domaines rentables.

Au XV^e siècle, en Île-de-France, les anciens lignages représentent l'énorme majorité des détenteurs de fiefs, mais la vieille aristocratie terrienne a commencé à perdre ses positions dès le XIII^e siècle.

La chute vertigineuse des revenus féodaux du fait des guerres⁶¹⁷ entraîne la vente de fiefs importants qui parviennent entre les mains de roturiers anoblis ou non, mais riches ou favorisés par leur position à la Cour et dans l'administration royale. Au début du XV^e siècle,

611. Dom Fleureau, *op. cit.*, p. 475.

612. Aubert de La Chesnaye Des Bois F.-A., *op. cit.*, t. 8, p. 458 (Languedou) et t. XX, p. XX.

613. Dom Fleureau, *op. cit.*, p. 44.

614. Aubert de La Chesnaye Des Bois F.-A., *id.*, p. 316.

615. Sauf indication contraire les données sont tirées des travaux de Dom Basile Fleureau, p. 31-67.

616. Abbé Bernois Constant, *Recherches sur Autruy et les seigneuries qui en dépendent*, Orléans, Herluison, 1893, p. 53.

617. À Auneau, en 1416, la rente foncière rapporte moitié moins que vers 1550 ; Jean-Marie Constant, *La noblesse française...*, p. 75 ; les terres abandonnées ne rapportent rien.



*Pierre tombale nobiliaire,
musée de la CCSE.*

Marchais ou les Blocet apparus au nord de la région et connus au moins dès le XIII^e siècle, sont toujours là ; les Nacelles, les Paviot, les d'Arbouville, les d'Huisy et les d'Outarville enregistrés depuis le XIV^e siècle aussi. D'autres, comme les Des Mazis, les Languedoue, les Villezeau, les Châtillon, les Reilhac, les d'Allonville, les Huault, les Le Clerc, les Chasseignier ou Chasteigner apparus au XV^e siècle, tiennent toujours leurs fiefs. Beaucoup servent aux armées. Certains sont des vétérans retraités, comme François Du Monceau, seigneur de Saint-Cyr-la-Rivière, lieutenant des gentilshommes de la Maison du roi, qui avait combattu à Agnadel, Ravenne, Marignan et Pavie⁶²⁰. D'autres sont officiers royaux, comme François Le Clerc qui est bailli de Sens, ou servent à la Cour, comme l'aumônier du roi, Michel Paviot.

Les lignages se répartissent sur une mosaïque de fiefs plus ou moins importants. Par exemple, les Saint-Pol sont seigneurs de La Briche et d'une multitude de petits fiefs à Mauchamps, Chauffour-lès-Étréchy et Saint-Sulpice-de-Favières ; de même pour les Hémerly à Sermaise et Authon-la-Plaine⁶²¹. Les fiefs sont dispersés et, du fait des partages successoraux, parfois de superficies et de revenus très limités : à Boissy-le-Sec, le fief de Presle s'étend sur moins de 10 ha. Pourtant il est vendu six fois en 130 ans⁶²². Parfois, des roturiers tout juste aisés se trouvent à la tête de micro-fiefs de quelques arpents, acquis pour mettre les terres en culture.

On observe aussi un grignotage des fiefs par les officiers royaux. La politique de création d'offices⁶²³ par François I^{er} contribue à atténuer les problèmes de trésorerie de la monarchie, mais elle écarte la noblesse campagnarde qui ne dispose pas de revenus suffisants pour investir à la fois dans l'achat des charges et les études de ses cadets. Les officiers de judicature et de finance achètent des fiefs pour être à la tête de propriétés en rapport avec leur nouvelle dignité. Même si les mutations féodales résultent encore souvent d'absence de postérité masculine, des fiefs comme ceux du Bourgneuf (à Étampes), de Boissy-la-Rivière, de Saint-Escobille, de Mainvilliers et, en partie, celui de Nangeville ont été vendus. Parmi les nouveaux titulaires, François Rousset est médecin du roi et cinq sont des officiers royaux à des degrés divers.

En effet, dans le bailliage ou à proximité, des hommes nouveaux apparaissent, comme les Selves ou les Hurault. Dès le début du XVI^e siècle, Jean Hurault, premier président de la

les de La Barre reçoivent le fief de Gaudreville (28) en récompense de leurs services auprès du duc de Berry. Vers 1450, Aignan de Saint-Mesmin, un bourgeois orléanais enrichi, achète à Jeanne de Linière la châtelainie de Méréville que les Reilhac rachètent presque aussitôt⁶¹⁸. En 1493, Bénigne Le Ragois, nanti d'un office de notaire et secrétaire royal, est seigneur en partie du fief des Harengois à Étampes, acquis par achat⁶¹⁹.

En 1544, dans le bailliage d'Étampes, les anciens lignages restent nombreux. Les Prunclé, les Du Monceau, les Tignonville, les de

618. Les Reilhac tiennent le fief des Murs à Angerville vers 1400 ; Menault Ernest, *Essai historique sur les villages de la Beauce...*, p. 53.

619. ADE E 3855.

620. Dom Fleureau, *op. cit.*, p. 61.

621. ADE B/950 et B/1489.

622. Dobler Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 67.

623. D'où le substantif officier, c'est-à-dire une sorte de « fonctionnaire », ce ne sont pas des militaires.

*Malgré la chute
des revenus, le seigneur
s'efforce de garder
la vieille demeure
de ses ancêtres.
Gentilhommière
de Congerville.*



chambre des aides à Paris, est seigneur de Belesbat à Courdimanche. Vers 1570, Lazare de Selves possède 40 ha de labour et 40 ha de bois à Cerny⁶²⁴. En 1556, les anciens lignages possèdent 92 des 109 fiefs, soit 84,4 % ; les officiers en possèdent déjà 14 (11,0 %), parmi eux Jean Audren, prévôt d'Étampes, seigneur de Bierville (Boissy-la-Rivière). Des marchands grainetiers de Sully-sur-Loire, les Tizard, possèdent deux fiefs à Gommerville. Ce n'est guère fréquent à l'époque. Si les bourgeois parisiens achètent des maisons de campagne près de la capitale, l'investissement dans un fief authentique ne les tente pas encore. La robe se sent tenue d'acquiescer les signes extérieurs de sa dignité avant d'être anoblée, mais la marchandise n'en voit généralement pas la nécessité.

Pourtant elle a engendré la robe, parfois récemment. Les Groslot de Châtillon-sur-Loing, devenus marchands pelletiers puis tanneurs à Orléans, font étudier le droit à leurs fils. Dès 1480, ils achètent des seigneuries, Chambaudoin à Autruy et L'Isle sur les bords de Loire. Les cadets s'orientent alors vers les offices tandis que la branche aînée demeure dans la tannerie. En 1521, Étienne est bailli d'Orléans, où l'actuel hôtel de ville est l'ancien hôtel Groslot. Jérôme devient huguenot, il finit victime de la Saint-Barthélemy. À côté de la gentilhommerie campagnarde ou militaire (ou les deux) et de l'aristocratie de cour naît une noblesse urbaine : la grande robe⁶²⁵.

Ces nouveaux seigneurs, pas toujours anoblis, ne cherchent pas ou ne parviennent pas à s'allier aux anciens lignages. Vers 1535, François Roiger, acheteur du fief du Bourgneuf en 1530, était l'époux de Marthe de Selves. Vers 1590, la veuve de Bénigne le Ragois se remarie au commissaire des guerres Pierre Amadon, un officier civil chargé des questions de finances, vivres, transport et logement des troupes.

Au sommet de l'aristocratie nouvelle, il n'y a aucune raison de rechercher des alliances avec des nobliaux riches seulement de leurs ancêtres et de leurs campagnes (et encore pas tous). La fille du juriste Michel de l'Hospital, chancelier de France, seigneur de Vignay, a bien épousé un voisin, mais il s'agit de Robert Hurault, maître des requêtes, fils de Jean Hurault, seigneur de Belesbat.

624. Jacquart Jean, *op. cit.* p. 114.

625. Constant Jean-Marie, *op. cit.*, p. 112-113.

L'évolution des revenus nobiliaires du xv^e siècle à la Fronde

Les revenus de la noblesse sont très fluctuants car la conjoncture économique dépend beaucoup de la situation politique. Ils sont aussi très variables d'un lignage à l'autre. En 1404, Jean Prunelé, homme de confiance du duc d'Orléans, jouit d'une pension annuelle de 600 livres. C'est beaucoup auprès des revenus purement féodaux des nobles campagnards. Dans la première moitié du xv^e siècle, les troubles font baisser taxes féodales et rente foncière. La situation semble s'améliorer ensuite. Ainsi, le loyer de la dîme des blés des Granges-le-Roi affermée par les religieuses de Villiers à Cerny donne une idée de la hausse des revenus féodaux de 1450 à 1550. Mais les revenus sont de nouveaux amputés par les guerres de Religion, et ce d'autant plus que de nombreux seigneurs campagnards participent aux opérations. À la même époque, les gentilshommes, qui gèrent déjà les produits agricoles de leurs domaines, n'hésitent pas à prendre le risque de déroger en se livrant à la pratique du commerce ainsi que le confirme le cahier de doléances du tiers état du bailliage d'Étampes de 1588⁶²⁶.

Après la reprise, certains d'entre eux sont encore relativement à l'aise, comme les Prunelé à Autruy, qui achètent le domaine des Essarts 3 200 livres au bailli de Nogent-le-Roi en 1624⁶²⁷. En revanche, la branche de Guillerval doit 767 livres à Noël Dupuis, « chevaucheur de l'Écurie », de Villejuif. Le remboursement n'a lieu qu'en 1623⁶²⁸. Plus au nord-ouest, les Saint-Périer de Corbreuse arrondissent leur domaine⁶²⁹. De même, Pierre de Saint-Pol achète en 1627 les héritages⁶³⁰ de Mauchamps à Pierre Audry, laboureur à La Norville pour 1 006 livres (une maison et 9 ha).

Le patrimoine étriqué, la descendance trop fournie, les partages, les dépenses à l'armée et à la cour, malgré une bonne gestion, condamnent certains gentilshommes campagnards à s'endetter. C'est le cas de Gédéon Des Mazis, seigneur du Tronchet (Chalo-Saint-Mars) en 1636. Il peut cependant rembourser le capital de 900 livres en 1642⁶³¹.

En 1635, 124 fiefs sont taxés à plus de 10 livres. Les fiefs des gentilshommes campagnards ont un revenu moyen de 743 livres tandis que ceux qui n'appartiennent pas à d'anciens



La chasse, et encore plus la chasse à courre, demeure l'un des plaisirs favoris des nobles, terrier du Bec Hellouin, AD Eure, 1662.

626. ADE B/1638, le tiers étampoïis supplie « qu'il soit défendu à tout noble et gentilhomme de faire trafic de marchandise ».

627. Archives SHACM E 38.

628. ADE B/1490. Jean Jacquard, *op. cit.*, p. 538.

629. Jacquard Jean, *id.*, p. 248-251.

630. N'a pas le sens actuel, signifie ici propriété.

631. ADE E 6503.

lignages n'atteignent que 458 livres. Les 30 officiers du roi ont un revenu féodal de 625 livres et les autres parvenus de 236. Certains vieux lignages sont très appauvris. Jean d'Adonville retire seulement 5 livres annuelles du fief de la Galoise à Nangeville ; possède-t-il d'autres ressources ? A Pussay, Anne et Charlotte d'Allonville disposent de 100 livres à deux. François Lechat à Authon-la-Plaine jouit d'un revenu déclaré de 500 livres, à peine plus qu'un curé de campagne dont les frais sont plus modérés. C'est déjà bien : en effet 46 fiefs (45 %) rapportent moins de 500 livres, dont 11 moins de 50. Au sommet Jacques de Fleurigny de La Forêt-le-Roi reçoit 2 500 livres annuelles tandis que François de Cugnac du Bréau-Saint-Lubin (Richarville) atteint un revenu déclaré de 3 250 livres. Le vicomte de Méréville vient largement en tête avec 8 000 livres⁶³².

Après la Fronde, les changements s'accélèrent

Au cours de la seconde moitié du xvii^e siècle, la situation financière de la noblesse évolue de façon significative. Vingt ans après la Fronde, les Des Mazis, Chasseignier, Saint-Pol, Prunelé, Plumé, Le Clerc, Poilloüe, Fleury, Du Lac, Paviot, Languedoue, Villezeau, Vidal ou les descendants des branches cadettes comme les Bouville à Villeneuve-sur-Auvers, sont encore possessionnés, mais leurs difficultés s'accroissent : en 1662, René de Villezeau est incarcéré pour dettes ; l'année suivante, c'est le tour du sieur de Fontenette qui doit 346 livres à un bourgeois de Paris⁶³³. D'autres doivent vendre comme les héritiers d'Alexandre Fourcroy à Arrancourt, dont certaines dettes remontent au début du siècle précédent⁶³⁴. Pourtant François et Charles de Saint-Périer ont arrondi leur patrimoine de Corbreuse en le portant de 150 ha en 1600 à 202 une soixantaine d'années plus tard.

Le total des maisons nobles anciennes a diminué d'un tiers (de 73 à 51), alors que le nombre des fiefs taxés à plus de 10 livres passe de 237 à 181. En 1674 et 1692, les anciens lignages possèdent 36 % des propriétés féodales taxées à plus de 10 livres (54 en 1692). Nous trouvons 16 bourgeois de Paris authentiques qui possèdent désormais des fiefs jusque dans le sud du bailliage comme à Estouches, Thionville et Baudreville.

Les officiers de judicature et de finance ne conservent pas toujours leurs propriétés nobiliaires. De Thou et Maulévrier ont vendu leur seigneurie de Boissy-la-Rivière à des descendants des Garlande en 1654. Boutervilliers est passé de Claude Le Ragois à Arthus Goufier, duc de Roanne, tandis que Nicolas de Cœurs, conseiller du roi, achète la seigneurie du Bourgneuf à une branche de la famille Le Ragois en 1655. Les de Cœurs n'ont pas encore abandonné totalement la marchandise car le frère de Nicolas, Barthélemy, est marchand et leur sœur épouse Jean Guéret, marchand hôtelier à Toury. En février 1664, la fille du nouveau seigneur du Bourgneuf épouse Claude Poumard, fils d'un marchand d'Auneau⁶³⁵. Certains parvenus unissent leurs héritières à des fils d'anciens lignages ; les opportunités existent depuis longtemps, mais elles ne sont pas toujours reluisantes financièrement. Plus tard, la mésalliance peut devenir moins visible. Guillaume Viart, chevalier, seigneur d'Orval et de Boischambault (1673-1753), d'abord chanoine de Sainte-Croix, devient volontaire dans la marine, puis lieutenant au régiment du Beauvaisis ; il épouse en 1709 Madeleine Thérèse Denis, fille de Jacques, écuyer probablement récemment anobli, conseiller et secrétaire du roi. Il fut inhumé avec sa femme à Saint-Basile, dans la chapelle Sainte-Marguerite.

632. ADE B/1489.

633. ADE B/1484.

634. ADE 2 E 34/54 2^e liasse.

635. Forteau Charles, « La paroisse Saint-Pierre d'Étampes », *Bulletin SHACEH*, 1909, p. 8, 10 et 11.

Toutefois dans la seconde moitié du siècle, les vieux lignages encore présents continuent souvent à unir leurs enfants localement. Le service aux armées étant quasi général, il s'agit maintenant presque toujours de familles déjà alliées par les mariages et où les militaires abondent. Ainsi Charles de La Taille, seigneur des Essarts, Marsainvilliers et Dossainville, capitaine au régiment des fusiliers puis au Royal artillerie et finalement commissaire provincial d'artillerie, épouse en 1696 Anne de Champ, sa cousine⁶³⁶. Décoré de la croix de Saint-Louis par Louis XIV en 1693, blessé 10 fois gravement, il disparaît en 1725.

Un certain nombre de fiefs changent de main. En 1655, les Prunelé d'Autruy vendent le fief de La Porte, couvrant une bonne partie de la paroisse, pour 143 000 livres. Acquis par un conseiller du roi, trésorier général des États de Languedoc⁶³⁷, il est immédiatement racheté par les Martel qui s'y maintiennent jusqu'en 1789 et demeurent de gros propriétaires fonciers locaux au XIX^e siècle. Dès la décennie 1690-1699, 14 gentilshommes ne possèdent plus de fief. La famille Viart dont tous les hommes sont militaires vend une partie de ses biens ; c'est le cas de l'enseigne de vaisseau Nicolas qui sert à Rochefort (17)⁶³⁸ ; d'autres continuent à s'endetter : un de ses parents, capitaine d'infanterie, constitue une rente annuelle de 100 livres au profit du sieur Lhuillier de La Chapelle en 1688⁶³⁹. Des fiefs importants, comme celui des Châtillon à Bouville sont vendus, ceux des Desmontiers à Méréville et des Paviot à Boissyle-Sec vont l'être. La situation financière peut même devenir catastrophique. En 1667, lors de l'enquête de noblesse, l'illustre famille des Carnazet évite une amende et n'est pas rejetée dans la roture sur intervention spéciale du Conseil du roi⁶⁴⁰. Une femme du clan est même réduite à « la mendicité honteuse ». À distance équivalente de Paris, plus au nord, Pierre Goubert a enregistré des situations comparables et souvent pires dans le Beauvaisis⁶⁴¹.

Cependant d'anciens lignages sans grand revenu résistent encore. Au Chesnay à Étampes, Antoinette de Saint-Pol, veuve de Pierre de Veillard, retire encore 250 livres de son fief, mais son cousin, Pierre de Saint-Pol, ne reçoit plus que 30 livres de celui d'Hécourt aux Émondants (Souzy-la-Briche). Certains vendent, comme la veuve de Jean de Vigny, seigneur d'Émarville, qui cède pour 12 000 livres le lieu seigneurial de Guinette au chapitre de Notre-Dame avec une exploitation de plus de 100 ha en 1677⁶⁴². En 1674, les revenus des fiefs d'ancien lignage ont augmenté du fait de la disparition des familles les moins pourvues mais la situation des anciens nobles est loin d'être brillante. En 1677, l'inventaire des biens meubles des Fuzées de Bierville (Boissy-la-Rivière) atteint seulement 518 livres⁶⁴³.

À la fin du siècle, dans le bailliage d'Étampes, le comté de Chamarande acquis par Gilbert d'Ornaison, premier valet de chambre du roi, fournit un revenu de 20 000 livres. Les revenus du vicomte de Méréville sont stables, à 8 000 livres ; la veuve de Cugnac dispose de 3 000 livres, les Vidal d'Argeville de 1 000, aux Émondants le fief ne rapporte toujours que 300 livres⁶⁴⁴. Plus près de Dourdan les revenus n'ont pas changé et on note la réunion des fiefs de la dame de Villeneuve et de celui de Jean de Hélin par mariage, l'ensemble fournit un modeste revenu de 270 livres⁶⁴⁵. En 1692, les 54 féodaux d'ancien lignage reçoivent 820 livres annuelles de leurs fiefs alors que les 117 fiefs taxés à plus de 10 livres qui leur échappent ont un revenu moyen de 989 livres. Les officiers acheteurs de fiefs ont donc des revenus

636. Aubert de La Chesnaye Des Bois F.-A., *op. cit.*, t. 12, p. 582 (La Taille) et 776 (Viart).

637. D'après les dates de paiement, l'acheteur paie les Prunelé à l'aide des sommes reçues des Martel.

638. ADE 2 E 66/136.

639. ADE 2 E 66/108.

640. Constant Jean-Marie, *op. cit.*, p. 96, 97, 136.

641. Goubert Pierre, *100 000 provinciaux au XVII^e siècle...*, p. 234-247.

642. ADE 66/104 et 105.

643. ADE 2 E 66/104.

644. ADE B/1490.

645. ADE B/950 et 1490-91.



Le manoir d'Estouches.

féodaux supérieurs à ceux des gentilshommes campagnards avec 953 livres au lieu de 800. En fait les vrais gentilshommes campagnards qui évitent le service armé et la vie de courtisan végètent sur leurs fiefs, gèrent éventuellement leurs domaines, mais le refus d'un certain luxe ostentatoire leur permet souvent de se maintenir, au contraire de maisons plus huppées. La rente foncière s'est effondrée entre 1630 et la fin du siècle, passant de 20 % à 6,5 %.⁶⁴⁶ Faute d'autres revenus, les frais militaires et la vie de cour mènent à la ruine.

Peu de fiefs laïques jouissent des droits de justice, seulement 31 (17,4 %) en 1693. Il existe 27 féodaux haut-justiciers, mais quatre disposent seulement de la moyenne et basse justice. Pour les parvenus l'acquisition de la haute justice est une preuve supplémentaire de dignité, comme en 1649 pour le sieur Pelletier, un des « six vingts » (120) secrétaires du roi, seigneur de Souzy⁶⁴⁷ ; l'érection de la seigneurie en marquisat ou baronnie constitue encore une promotion.

Noblesse et religion

Certains descendants de lignages nobles optent pour la vie religieuse. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à faire ce choix. De la fin du xv^e à la fin du xvii^e siècle, nous enregistrons 30 religieuses pour neuf familles de la région ou des bailliages voisins (parfois dans des branches différentes) et 18 religieux pour douze familles. Parmi les femmes, nous rencontrons une seule abbesse, Jeanne de Carnazet, abbesse de Gif en 1584. Quant aux hommes, la plupart sont abbés ou prieurs et certainement assez souvent en commende*.

646. Constant Jean-Marie, *op. cit.*, p. 72.

647. Dom Fleureau, *op. cit.*, p. 60.

Leur vie ne paraît pas toujours empreinte d'une grande spiritualité. C'est ainsi que Gilles de l'Hospital, de Sainte-Mesme, mort en 1660, est prieur de Villemoutiers et de Lens, mais aussi père d'une fille naturelle⁶⁴⁸. En revanche, Louis de Sainxe est simple curé de campagne chez lui, à Autruy, au début du xvi^e siècle. Un autre est moine à Morigny, Alexandre Poilloüe de Saclas, vers 1620-1630.

Un changement notable apparaît par rapport aux siècles précédents. Du xi^e au xiv^e siècle, la noblesse locale fournissait régulièrement des abbés de Morigny, des chanoines de Notre-Dame de Chartres, de Sainte-Croix d'Orléans et de Notre-Dame d'Étampes ; c'est encore le cas de 1440 à 1466, dans ce chapitre étampois : Jean Des Mazis, Jean de Barre et Quentin Du Bois peuvent être apparentés à des lignages locaux ou à des familles plus récemment fixées sur place. Un peu plus tard, Gilles de La Taille devient chanoine à Senlis, puis à Pithiviers et doyen de Milly⁶⁴⁹. Les choses changent par la suite. Nous trouvons dès lors dans ces fonctions des fils de familles bourgeoises ou des enfants d'officiers. Depuis 1504, l'abbaye de Morigny est pratiquement accaparée par la grande robe locale (les Hurault) qui détient souvent l'abbatiate en commende⁶⁵⁰. Paul Hurault, fils de Robert Hurault et de Madeleine, fille du chancelier Michel de l'Hospital, d'abord maître des requêtes devient archevêque d'Aix-en-Provence en 1595⁶⁵¹.

Avec la Réforme, certains choisissent le camp huguenot⁶⁵². Il semble bien que l'implantation protestante repose aussi sur les relations familiales ; les réseaux de parenté de 1450-1550 préfigurent ceux de 1570-1580, époque à laquelle les huguenots se marient entre eux. Ainsi les La Taille concluent 5 mariages sur 12 (41,2 %) avec des familles qui glisseront vers le protestantisme, ces proportions atteignant même 60 % chez les de Chartres. La mobilisation de la gentilhommerie de 1652 contre les pillages des gens de guerre s'organise sur les mêmes bases⁶⁵³.

Nous n'avons pas trouvé avec certitude de filles majeures (célibataires) huguenotes aux revenus limités qui auraient été religieuses dans des familles catholiques, à l'exception de quatre sœurs, Louise, Antoinette, Diane et Charlotte des Essarts (famille de La Taille passée au protestantisme) mortes célibataires vers 1670⁶⁵⁴.

Les membres des anciens lignages, demeurés souvent catholiques, prennent parti pour la Ligue. Le 19 août 1588, ils sont nombreux lors de la constitution de la ligue étampoise. On y retrouve des d'Allonville, de Languedoue, de Saint-Pol, de Bouville, de Sainxe, de Malaunoy, de Roziers, Du Lac, Des Mazis, de Vicardel, de Rossard, de Fleury, de Poilloüe ainsi que les Vidal et les Plumé. Le sieur d'Izy, de La Montagne (Morigny) devient gouverneur d'Étampes⁶⁵⁵.

Les guerres de Religion ont-elles eu des effets sur la condition de la noblesse ?

Au sud de la région parisienne, les lignages anciens ont conservé ou parfois amélioré leur position. En 1635, les anciennes maisons résistent : André de Châtillon à Farcheville, Maximilien de Cocheffet, seigneur de Villeconin et de Vaucelas, Charles de Paviot à Boissy-le-Sec ou Pierre Des Mazis, seigneur de Brières et du Tronchet (Chalo-Saint-Mars) sont toujours à la tête de leurs

648. Aubert de La Chesnaye Des Bois F.-A., *op. cit.*, t. 8, p. 99.

649. *Id.*, t. 8, p. 577.

650. Dom Fleureau, *op. cit.*, p. 545-555.

651. Aubert de La Chesnaye Des Bois F.-A., *id.*, p. 179.

652. Voir sur ce sujet le chapitre sur les huguenots du pays d'Étampes.

653. Constant Jean-Marie, *op. cit.*, p. 131-132.

654. Aubert de La Chesnaye Des Bois F.-A., *op. cit.*, t. 12, p. 580.

655. Dom Fleureau, *op. cit.*, p. 215.

fiefs. L'aîné des Saint-Pol de Guillerville, à Saint-Sulpice de Favières, reste au pays. Son fils est aux armées et leur cousin Louis de Saint-Pol possède les fiefs de La Briche et de Saint-Sulpice. A Andonville, nous retrouvons les Chasseigner, les Le Clerc à La Forêt-le-Roi, les Poilloüe à Saclas. Parfois ces anciens nobles sont d'origine lointaine. C'est ainsi que les Petit, originaires des Cévennes, ont acheté le fief de La Montagne au début du xvii^e siècle⁶⁵⁶.

De même, à Corbreuse, la petite noblesse locale possède 161 ha sur les terres du chapitre de Notre-Dame de Paris. L'essentiel revient à une branche des Languedou de Pussay : aux 105 ha de la succession s'ajoutent des acquisitions faites au profit de leurs enfants mineurs. Mais certains ont déjà laissé des plumes dans l'affaire, comme les Des Noyers à Mainvilliers, descendants de vieux lignages. Après la mort d'Adrien Des Noyers, sa femme vend en 1600 à François Rousset, conseiller et médecin ordinaire du roi, grand-père de Guy Bailly, qui sera titulaire du fief en 1674⁶⁵⁷.

La grande robe et la marchandise huppée sont désormais bien présentes. Les de Thou, dont les ancêtres étaient pelletiers puis drapiers à Orléans doivent leur carrière parlementaire à un oncle maternel, membre du Parlement. En 1562, Christophe de Thou, avocat, puis président au Parlement de Paris, gère aussi les biens des maisons de Laval et de Lautrec et ceux du cardinal de Lorraine⁶⁵⁸. Dans la première moitié du xvii^e siècle, la famille est possessionnée à Chalo-Saint-Mars et à Boissy-la-Rivière, seigneurie qu'elle partage avec le frère de Colbert, Maulevrier.

À Villeconin, Maître Pierre Legendre, avocat en Parlement demeurant à Étampes, détient un fief de 19 arpents à Saudreville. La bourgeoisie parisienne est installée au nord du bailliage avec Marie Daubret, dame de Saint-Sulpice, Saint-Chéron et Mauchamps, Jean Miron, seigneur de Bonnes, Jean Lechassier, sieur de Souzy, François Gobelin, sieur de Gillevoisin, Chagrenon et La Grange des Bois. Séraphin et Bénigne Le Ragois, descendants du seigneur du fief des Harengois en 1493, sont désormais sieurs de Guignonville et du Bourgneuf⁶⁵⁹ ; en 1619, un des leurs, Claude, conseiller du roi, receveur général des finances de Limoges, était déjà seigneur de Boutervilliers. D'après les documents du bailliage, 101 fiefs (46 % des fiefs taxés à plus de 10 livres) sont encore aux mains de l'ancienne noblesse. Avant 1620, Pierre Lanchon, prévôt des marchands d'Étampes avait déjà acheté les fiefs de Boinville et de la Fosse à Chalo-Saint-Mars⁶⁶⁰.

Les mariages rendent rarement compte d'alliances entre ces nouveaux titulaires féodaux et les anciens lignages. Les parvenus titulaires de fiefs ne cherchent pas toujours à s'unir par mariage à l'ancienne noblesse. En 1631, Bénigne II Le Ragois, seigneur des Harengois,



Le château du Bourgneuf, paroisse Saint-Pierre, possédé au début du xvii^e s. par les Le Ragois, plan aquarellé, ADE dossier Valory.

656. De Wever et al., *op. cit.*, p. 333-337.

657. Dom Basile Fleureau, *op. cit.*, p. 53.

658. Constant Jean-Marie, *op. cit.*, p.183.

659. ADE B/1489.

660. Babelon Jean-Pierre et Mirrot Léon, *Hommages rendus à la Chambre de France, Chambre des Comptes de Paris XIV^e-XVII^e siècle*, Paris, Archives nationales, 1983, t. 2, p.82.

veuf de Catherine Cormier, se remarie avec Catherine Gobelin fille du seigneur de Gillevoisin, un bourgeois parisien enrichi. Toutefois François Carnazet (1602-1657), baron de Saint-Vrain, épouse en seconde noces Geneviève Du Noyer, fille de Nicolas, receveur et payeur provincial d'Orléans puis en troisième noces en 1653 Marie Lombard, fille du secrétaire des finances du duc d'Orléans⁶⁶¹. L'époux cherche à redorer son blason.

Au xvii^e siècle, les mentalités ont changé : la noblesse d'épée servant aux armées méprise la noblesse campagnarde qui d'ailleurs a des revenus plus faibles. Les lignages militaires, qui devaient faire de grosses dépenses pour s'équiper, préféraient parfois les liquidités disponibles au rang. Claude d'Aussy, chevalier, seigneur de Moigny, garde ordinaire de la chambre du roi, épouse en 1628 Geneviève Plumet, fille de Michel, bourgeois d'Étampes, et de Marie Lambert. En 1646, Jacques Petit, écuyer, capitaine au régiment des gardes du roi, fils du seigneur de La Montagne, épouse Louise Guyot, la fille d'un élu d'Étampes qui lui apporte 20 000 livres de dot. L'époux a constitué un douaire de 9 500 livres⁶⁶². Depuis au moins 1635, les Guyot sont seigneurs de micro-fiefs. Mais les compagnons d'armes unissent aussi leurs enfants. François Féra, major au régiment de Chémault, fils de Charles, seigneur en partie de Boigneville, ancien garde ordinaire de la chambre du roi puis colonel, s'unit en 1649 à Marguerite d'Aussy, fille de Claude, déjà cité, comme le père de François⁶⁶³.

En 1615 survient une mésalliance spectaculaire : Jean Richard, vigneron de Montreau (Méréville), épouse Renée de Boussonval, fille du seigneur de Gondreville (Andonville, 45) ; les témoins de Renée sont écuyers. Sans autre information sur les époux nous ne pouvons que nous perdre en conjectures sur les raisons de cette étonnante union⁶⁶⁴. Deux autres mésalliances sont connues dans le bailliage⁶⁶⁵.

Les 23 officiers étampois possesseurs de fiefs rachètent leur service du ban et de l'arrière-ban pour moins de 8 livres en moyenne, ce sont de micro-fiefs, d'une dizaine d'hectares de superficie au plus. Les 15 bourgeois et commerçants fieffés paient une taxe moyenne de 14 livres 18 sols. L'un d'entre eux, le marchand Joachim Pounille, est taxé à 100 livres pour le fief de Vaudouleur composé d'une maison, d'un jardin, de terres et de prés. Pour les autres propriétés, la taxe moyenne ne dépasse pas les 30 livres. Ces petits fiefs, parfois minuscules, sont aux mains d'officiers, de bourgeois, de commerçants, d'artisans, de laboureurs ou de vigneron et quelquefois de gentilshommes. En 1635, 311 fiefs sont taxés à moins de 10 livres et 111 à moins de 50 livres dont 33 fiefs nobles. On les rencontre surtout aux mains de paysans à l'ouest et au sud-ouest du chef-lieu de bailliage, entre Châtenay et Angerville. En 1635, Jean Laumonnier, laboureur d'Ardelu (28) est taxé 1 livre 10 sols pour 12 ha de terre à Orlu, une surface déjà conséquente.

Les nobles et la guerre

Au xv^e siècle, les nobles locaux prennent parti pour les Armagnacs. Guillaume Prunelé est capitaine de Bonneval en 1412 ; un Languedou, sieur de Villeneuve à Angerville, deviendra gouverneur de Dourdan et de Gallardon⁶⁶⁶. Nous en avons déjà rencontré d'autres. Pour les nobliaux désargentés qui aimaient la vie de camp et qui possédaient le goût du risque, le conflit franco-anglais et les guerres civiles furent une aubaine. On les retrouve dans les

661. Forteau Charles, « La paroisse de Saint-Pierre d'Étampes », *Bulletin SHACEH*, 1909, p. 8 ; La Chesnaye Des Bois François-Alexandre Aubert de, *op. cit.*, t. 8, p. 317.

662. La Chesnaye Des Bois François-Alexandre Aubert de, *op. cit.*, t. 1, p. 567 ; ADE 2E 48/82.

663. *Id.*, t. 6, p. 567.

664. ADE E 34/17.

665. ADE 2E 66/103 et 66/106.

666. Billot Claudine, *Chartres à la fin du Moyen Âge...*, p. 288 ; Abbé Constant Bernois, *op. cit.*, p. 74.

armées régulières, mais aussi parmi les mercenaires qui écumèrent le pays pendant un siècle, les routiers et écorcheurs sans foi ni loi, passant d'un camp à l'autre sans vergogne et servant d'abord leurs propres intérêts.

Au ^{xvi}^e siècle, on retrouve aux armées les Prunelé, Tignonville, d'Arbouville, Du Monceau, Du Lac, Des Essarts, Poilloüe, de Sainxe⁶⁶⁷, Villezeau, Disqueboeuf⁶⁶⁸, Reilhac, Desmontier⁶⁶⁹, Launoie, Saint-Périer, Godard, Vicardel, La Motte, La Barre, Paviot, Rossard, La Vallée, Malaunoie, Fleury, et les de Marolles⁶⁷⁰. En 1544, seulement 16 hobereaux sur 126 préférèrent payer la taxe pour éviter de partir aux armées. Le seigneur de Pussay commande l'infanterie qui fait fuir les protestants d'Étampes en 1567. Vers 1575, Eusèbe Desmontiers, seigneur de Méréville, combat les réformés en Poitou, mais 15 ans plus tard Josias Prunelé commande une compagnie d'arquebusiers huguenots.

Bizarrement pour des terriens, 20 % des militaires du bailliage servent dans la marine. Il faut leur ajouter les chevaliers de Malte (ordre de l'Hôpital) ; les Lescalopier de Chalo-Saint-Mars, les Huault, aussi bien la branche aînée à Vayres que les branches cadettes, les Leclerc de Fleurigny, surtout la branche aînée briarde, mais aussi la branche cadette de La Forêt-le-Roi. Au moins trois de ces marins meurent au service au ^{xvii}^e siècle⁶⁷¹. Louis de La Barre, fils du seigneur d'Arbouville, chevalier de l'ordre du Mont Carmel et de Saint-Lazare, commandant « La Notre-Dame du Mont Carmel », une frégate armée pour le roi par l'ordre, est tué le 10 août 1666 dans un combat contre trois frégates anglaises.

L'artillerie est également bien représentée. En 1596, Louis de Saint-Périer, seigneur de Baudreville, est lieutenant général de l'artillerie de France⁶⁷². Nous rencontrons surtout des artilleurs au ^{xvii}^e siècle, comme le sieur de Lescalopier, seigneur des Carneaux à Chalo-Saint-Mars en 1694⁶⁷³. Les Des Mazis, seigneurs de Boinville sont déjà artilleurs, les Viart Des Francs aussi. Nous nous attarderons aussi sur Jacques Philippe Prunelé, né en 1665, chevalier, seigneur du Grand Hôtel de Chalo-Saint-Mars et du Grand Guignard d'Authon, cadet au régiment de la Fère à 15 ans, lieutenant, puis cadet dans la compagnie des cadets de Strasbourg, où il abjure en 1684. Lieutenant au Royal Infanterie, il est remarqué par le maréchal d'Humières, grand maître de l'artillerie, et devient artilleur, commissaire provincial après quatre ans de service, puis major. Il est présent à Fleurus en 1690, au siège de Namur de 1692, au combat de Steinkerque, au bombardement de Charleroi, puis à la canonnade de Per en 1702⁶⁷⁴. Les marins, les artilleurs et les officiers du génie proviennent de familles encore aisées qui peuvent payer les études de leurs enfants.

Les militaires nobles furent nombreux, les morts au combat et les mutilés aussi, comme nous l'avons déjà vu pour la guerre de Cent Ans. Pendant les guerres d'Italie, c'est Jean d'Arbouville qui meurt à Crémone en 1513. Jean Leclerc de Fleurigny, baron de La Forêt-



*Marine militaire, ^{xviii}^e s.,
gravure populaire.*

667. Dom Fleureau, *op. cit.*, p. 31-68 et 253.

668. Abbé Bernois Constant, *Recherches sur Autruy...*, *op. cit.*, p. 43 et 93.

669. Abbé Bernois Constant, *Histoire de Méréville*, *op. cit.*, p. 104.

670. ADE B/1489 ; Henri Stein, *op. cit.*, p. 28-38.

671. La Chesnaye Des Bois F.-A. Aubert de, *op. cit.*, t. 4, p. 591, t. 8, p. 61, p. 175-179.

672. ADE E 6920.

673. ADE B 1494.

674. La Chesnaye Des Bois F.-A. Aubert de, *id.*, t. 5, p. 547-548, t. 11, p. 571, t. 12, p. 783.

le-Roi, homme d'armes de la compagnie du comte d'Enghien, est tué à Saint-Quentin en 1557. Les différentes branches des La Taille perdent neuf des leurs, surtout pendant le conflit religieux, après leur conversion au protestantisme⁶⁷⁵. Claude d'Aussy, fils de Jean d'Aussy et de Louise de Morillar, dame de Congerville, est tué à Saint-Denis en 1567. En 1674, le baron d'Oysonville est borgne après 20 ans de service⁶⁷⁶. Uniquement pour les Petit de La Montagne, au xvii^e siècle, sur 27 descendants mâles d'Hélie Petit, on compte 17 militaires, dont 9 morts en service et 4 sévèrement blessés⁶⁷⁷. D'après le dictionnaire de la noblesse, entre 1560 et 1699, sans compter les Petit, 29 nobles locaux souvent jeunes, appartenant à 26 familles, sont tués au feu. En 1636, François de Barville, seigneur de Dossainville (45), officier d'infanterie, est tué en Allemagne à 20 ans. Antoine Prunelé, chevalier, seigneur de Thignonville, capitaine de cheval-légers au régiment de Lislebonne, est tué au combat en Flandres en 1659. Louis de Vion, seigneur de Cottainville et d'Abbéville, meurt au service à 57 ans, à Nice, en 1694 ; il était capitaine au régiment des fusiliers ; trois ans plus tôt, son fils Claude (1660-1691) avait été tué au combat en Flandres et inhumé à Tournai⁶⁷⁸.

Les carrières militaires ne sont pas moins nombreuses au xviii^e siècle. Citons uniquement les Poilloüe de Bonneveau, Louis de Bonneveau, seigneur du Petit-Saint-Mars par mariage avec Angélique Hémarde en 1693, est garde du corps du roi. Son fils Jacques est capitaine d'infanterie. Son petit-fils, Jacques, capitaine de mineurs, est tué en 1746 ; un second, René, est lieutenant-colonel du Lorraine infanterie, et enfin Jean-Baptiste sert comme lieutenant au régiment royal des carabiniers.

*Les nobles d'ancien lignage aux armées d'après les registres du ban et de l'arrière-ban**

Année	Nombre de fiefs	Service actif	%
1544	147	17	11,5
1635	101	34	33,6
1674	57	25	43,8
fin xvii ^e	54	22	40,7

*La liste conservée paraît incomplète.

Au xvi^e siècle, une famille d'ancien lignage du bailliage sur dix envoie ses fils aux armées. Lors de la convocation du ban et de l'arrière-ban, un quart d'entre eux part en campagne. En 1674, une quinzaine de gentilshommes du bailliage commandés par François de Languedoue de Pussay part aux armées dans la seconde quinzaine d'octobre et fait étape à Milly. La date est inhabituelle : ils vont renforcer l'armée de Turenne qui, renonçant à prendre ses quartiers d'hiver, pénétrera en Alsace par Belfort et en chassera les Impériaux après la victoire de Turckheim le 5 janvier 1675. À la fin du xvii^e siècle, au moins la moitié des nobles campagnards est militaire ou ne répugne pas à répondre à la convocation aux armées ; mais les militaires de carrière sont plus nombreux qu'avant 1652, de 40 à 45 %. De tout temps, ils entrent très jeunes dans la carrière ; Charles Péra, possessionné à Boigneville, major au régiment de Plessis-Praslin en 1647, était entré à 13 ans au service⁶⁷⁹.

Entre 1689 et 1697, certains militaires de carrière ne possèdent ni fiefs ni biens, comme le capitaine d'infanterie étampoïse de Sainxe et le mousquetaire Du Monceau d'Orlu⁶⁸⁰. S'ils n'ont réellement pas de ressources, cela semble montrer que des revenus importants ne sont

675. Dom Fleureau, *op. cit.*, p. 205 ; La Chesnaye Des Bois, *op. cit.*, t. 1 p. 567, t. 4 p. 563 et t. 12 p. 576-584.

676. ADE B 950.

677. De Wever Patrick et al., *op. cit.* p. 333-336.

678. La Chesnaye Des Bois F.-A. Aubert de, *id.*, t. 2, p. 24, t. 11 p. 569 et t. 12 p. 576-584.

679. La Chesnaye Des Bois F.-A. Aubert de, *id.*, t. 6, p. 567.

680. ADE B 1490.

plus indispensables pour exercer un commandement modeste aux armées ou servir dans des troupes d'élite. En effet, depuis la création d'une solde, vers 1670, celle-ci est régulièrement versée. Aussi les données de la fin du siècle ne sont plus comparables avec la situation antérieure.

Les parvenus récemment anoblis sont généralement plus prudents. En 1544, Lazare de Selves, seigneur de Villiers à Cerny, conseiller au parlement, se fait remplacer par Jean de Ranty, écuyer de Courdimanche, pour servir aux armées. Nombreux sont les acquéreurs de fiefs qui se font remplacer par des hobereaux désargentés. Ceux-ci trouvent ainsi un complément de revenu. Souvent les roturiers aisés attirés par les avantages et les dignités de la seigneurie en refusent la contrepartie, l'impôt du sang et le service armé. Le courage physique n'étouffe guère ces nouveaux nobles. À la fin du xvii^e siècle, de nombreux bourgeois de Paris⁶⁸¹ correspondent avec le bailliage pour obtenir l'exemption ou plutôt la réduction de la taxe. En 1689, 27 prétendus bourgeois de Paris réclament l'exemption, seulement 16 peuvent fournir des lettres de bourgeoisie.

Des exceptions notables sont pourtant à signaler. Dès 1639, l'écuyer Adam Thibout, sieur de Thionville, descendant d'un « conseiller du roi en sa cour de parlement » en 1556, commande les gentilshommes qui partent en campagne. En 1674, le seigneur de Saint-Escobille, descendant d'un président à la chambre des comptes du xvi^e siècle, préfère lui aussi partir aux armées. Ils ne sont pas les seuls : Maulevrier, le frère de Colbert, un temps seigneur en partie de Boissy-la-Rivière avant 1654, est militaire. Il devient général dès 1651, dix ans avant l'accès de son frère aux responsabilités⁶⁸². La vaillance et la compétence étaient parfois récompensées. Le titulaire du fief de Saudreville, en 1693, échappe à la taxe car il est bourgeois parisien, mais aussi parce que son fils est capitaine de cheveau-légers⁶⁸³. Parmi les nouveaux féodaux, descendants d'officiers de tous rangs et de bourgeois fortunés, certains ont de l'attrance pour la carrière des armes, mais ils sont peu nombreux par rapport à la masse des acquéreurs de fiefs de fraîche date.

La noblesse : mythes et réalités

La description de la petite noblesse par René Hémard est sévère⁶⁸⁴. Les gentilshommes campagnards couverts de dettes, payées le plus tard possible ou jamais honorées, contraignent leurs héritiers à la ruine. Ils exproprient les paysans, font preuve d'arrogance et de mépris vis-à-vis des religieux et des roturiers, séduisent les jeunes femmes, vivent dans la débauche, font pression sur les élus pour réduire le montant de la taille royale pesant sur leurs gens, fuient le ban et l'arrière-ban et enfin ruinent les campagnes par leurs chasses.

Tout n'est pas faux, les dettes nobiliaires ne sont pas un mythe. Les Fourcroy ne remboursent pas leurs dettes pendant 150 ans. Cette accumulation favorise l'acquisition des domaines seigneuriaux par les citadins fortunés et les courtisans. Mais certains gentilshommes campagnards profitent aussi de la conjoncture défavorable à l'agriculture, comme les Languedoue à Corbreuse ou les Prunelé qui acquièrent plusieurs propriétés paysannes à Autruy et Pannecières (45) entre 1635 et 1645⁶⁸⁵. L'arrogance nobiliaire n'est pas légendaire, la brutalité non plus, mais les violences cessent sous le règne de Louis XIV⁶⁸⁶.

681. Cette qualité, très recherchée, leur vaut dispense de taxe (partielle après Colbert).

682. Constant Jean-Marie, *op. cit.*, p. 174.

683. ADE B 1490.

684. Pinson Paul, *Un disciple de Montaigne, fragments inédits de René Hémard*, Paris, Auguste Aubry, 1868.

685. Archives SHACM E 1 et E 7.

686. Constant Jean-Marie, *Les Français pendant les guerres de Religion*, Paris, Hachette, 2002, p. 182-188.

*Vivre noblement :
la chasse, la promenade,
le paraître, Mérobert,
gravure de A. B. Flamen,
vers 1650, coll. privée,
©.DRAC*



Cependant, sur plusieurs points, il faut rectifier les propos de René Hémard. L'expropriation des ruraux se fait aussi aux dépens des nobles campagnards. Ils possèdent 84 % des fiefs en 1556, 46 % des fiefs taxés à plus de 10 livres en 1635 et seulement 36 % de 1674 à la fin du siècle. Ce sont les parents et collègues de René Hémard qui sont les premiers bénéficiaires des ventes, pas la petite noblesse rurale. De même, les gentilshommes campagnards ne rechignent pas à servir aux armées : sur ce point, René Hémard calomnie purement et simplement.

Les seigneurs d'ancien lignage résident sur leurs terres et doivent protéger les paysans, c'est une de leurs fonctions séculaires. Certains ont la main leste et le bâton lourd, mais lorsque les troupes se répandent dans les campagnes (guerres de Religion puis Fronde des Princes), le seigneur local n'hésite pas à rencontrer leur chef et à obtenir que les militaires pillards aillent stationner plus loin. Malheur aux paroisses ecclésiastiques, à celles de féodaux non résidents et aux censives royales ! En ce qui concerne les relations avec les ruraux, il valait mieux vivre dans un fief d'ancien lignage que sur les terres des nouveaux féodaux, anoblis ou non, ou sur celles des religieux.

Pour la débauche et la séduction des filles, rappelons qu'au xvii^e siècle, se côtoient le libertinage le plus éhonté et la plus pieuse dévotion accompagnée d'une stricte rigueur morale. Les milieux aisés (d'ancien lignage et noble ou non noble) fournissent leur contingent à chaque catégorie. Pour la région de Méréville, bien pourvue en féodaux d'ancien lignage, les rares problèmes de naissance illégitime et de contestations lors de publication des bans de mariage touchent proportionnellement plus les notables aisés et les officiers seigneuriaux, que les gentilshommes campagnards⁶⁸⁷, ce que confirme l'étude de la noblesse beauceronne. Entre 1418 et la fin du xvii^e siècle, les registres de catholicité ne conservent la trace que de six naissances illégitimes entre Brennes Du Boy, dit le bâtard d'Arbouville, déjà décédé en 1418⁶⁸⁸ et les enfants illégitimes du sieur de Villezeau, seigneur de La Tour à Guillerval, au xvii^e siècle. On pourrait en ajouter un septième si le mariage, célébré en 1599 à Saclas, de François de Boissy et de Marie de Salnove, veuve de François de La Vigne n'avait légitimé leur fils François, baptisé à Ormoy-la-Rivière.

Les affronts subis lors du siège d'Étampes par René Hémard ne l'ont pas incité à peindre la petite noblesse sous un jour favorable. Aurait-il fait un bon républicain un siècle plus tard comme le suggère Paul Pinson ? C'est invérifiable. Sans mettre en cause l'intégrité de René Hémard, il faut bien admettre que, sur la plupart des points, son témoignage à chaud est contredit

687. ADE 2E 34

688. ADE E 3892.

par les données extraites des sources historiques. À l'opposé des gentilshommes campagnards rustiques, cupides, violents, paillards et incultes, citons un exemple tardif emprunté au bailliage de Dourdan : Guillaume de L'Hospital, comte de Sainte-Mesme, est capitaine de cavalerie ; par suite d'une vision défectueuse il doit quitter le service ; excellent mathématicien, il entre à l'Académie des sciences dont il devient vice-président. Il meurt en 1704⁶⁸⁹.

Les actions d'éclat conduisaient encore à la noblesse. Au temps des guerres de Religion, des paysans et des hommes de métiers ont servi aux armées et y ont acquis leur dignité à force de bravoure. Pour le populaire, d'après les rares cahiers de doléances locaux conservés, ce sont des soudards et des pillards⁶⁹⁰. Ces roturiers n'ont pas entièrement tort.

La conception de la noblesse change dans la seconde moitié du xvii^e siècle : l'anoblissement par les offices lié à un niveau supérieur de fortune devient prépondérant, alors que des nobles d'ancien lignage, moins chanceux ou illustres que les Carnazet, sont rejetés dans la roture faute de revenus suffisants⁶⁹¹. La disparition des revenus féodaux chez certains membres des anciens lignages entre 1689 et 1697 explique la réduction du nombre de familles anciennes répertoriées et leur remplacement par des parvenus aisés et des courtisans de toutes origines.

Du xvi^e siècle à la fin du xvii^e, la noblesse locale s'est considérablement renouvelée : près des trois quarts (71,4 %) des lignages enregistrés au xv^e siècle ont disparu au profit des courtisans, des officiers et des bourgeois. La mise à l'écart des princes de sang des affaires de l'État depuis Richelieu, s'accompagne de l'accession à la noblesse des roturiers fortunés. Cette nouvelle aristocratie, souvent non résidente, moins attentive aux besoins des campagnes que les anciens lignages n'est pas totalement étrangère à l'enchaînement des événements qui aboutiront à la nuit du 4 août 1789.

M. M.

689. La Chesnaye Des Bois F.-A. Aubert de, *op. cit.*, t. 8, p. 99.

690. Constant Jean-Marie, *op. cit.*, p. 114.

691. Constant Jean-Marie, *id.*, p. 110.